

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 11 octobre 2022, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents : M. Roberto Blondin, maire
 MMES Nadine Lelièvre, conseillère
 Dorine L. Marcoux, conseillère
 MM. Patrick Lebreux, conseiller
 Roland Vallée, conseiller
 Jeannot Couture, conseiller

Présent en visioconférence : M. Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Est également présent :
Yan Ritchie, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2022-10-171

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 13 et du 29 septembre 2022
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Dépôt du rapport d'audit de la commission municipale concernant la transmission du rapport financier
- 7- Dépôt des états comparatifs
- 8- Approbation de facture – Tetra tech QI Inc. – Projet RIRL
- 9- Approbation de facture – Tetra tech QI Inc. – Relevés – Parc bioalimentaire marin
- 10- Paiement de facture – Décompte progressif numéro 2 – RIRL/T.E.C.Q.
- 11- Demande de partenariat – Réseau en développement social Rocher-Percé
- 12- Demande d'aide financière O.T.J.
- 13- Programme d'aide à la voirie locale – Approbation des dépenses
- 14- Approbation de facture – Terrassement Laurent Lelièvre - PRABAM
- 15- Autres sujets : -Remplacement de la pompe submersible O.T.J. / Garage – appropriation du surplus
-Réhabilitation du réservoir de stockage d'eau potable - T.E.C.Q.
- 16- Période de questions
- 17- Clôture de la session

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2022-10-172 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAUX DU 13 ET 29 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 13 et 29 septembre 2022 tels que rédigés.

2022-10-173 **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de septembre 2022.

2022-10-174 **LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2022 en plus des factures suivantes : Imprimerie des Anses 111.50 \$, GLS Logistics Systems Canada Ltd 17.25 \$ Raymond Chabot Grant Thornton 4 541.51 \$ et 4 098.86 \$, Art Graphique 314.92 \$ et Énergère 440.74 \$.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de septembre 2022.

2022-10-175 **DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE CONCERNANT LA TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER**

Le directeur général dépose le rapport d'audit de la commission municipale concernant la transmission du rapport financier.

2022-10-176 **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Selon l'article 176.4 du Code municipal, le greffier-trésorier dépose deux états comparatifs :

Le premier compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant avec celui de l'exercice précédent pour la même période correspondante, en date du 30 septembre 2022.

Le deuxième compare les revenus et dépenses prévus de l'exercice courant et à venir avec celui qui a été prévu au budget.

2022-10-177

APPROBATION DE FACTURE – TETRA TECH QI INC. – PROJET RIRL

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Tetra Tech Inc. – Projet de la T.E.C.Q et RIRL au montant de 4777.21 \$ taxes incluses.

2022-10-178

APPROBATION DE FACTURE – TETRA TECH QI INC. – RELEVÉS – PARC BIOALIMENTAIRE MARIN

Ce point est reporté à une séance ultérieure

2022-10-179

PAIEMENT DE FACTURE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 – RIRL/T.E.C.Q.

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture du décompte progressif numéro 2 – RIRL/T.E.C.Q. au montant de 352 087.06 \$ taxes incluses.

2022-10-180

DEMANDE DE PARTENARIAT – RÉSEAU EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT QUE le réseau en développement social demande des partenaires afin de mener à bien leur mission ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau a contribué à la mise en œuvre du projet pouce vert de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal nomme M. Jacques Roussy afin de représenter la Municipalité auprès du Réseau en Développement Social Rocher-Percé et que celle-ci devient membre partenaire du réseau.

2022-10-181

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE O.T.J.

Ce point est reporté à une séance ultérieure

2022-10-182

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – APPROBATION DES DÉPENSES

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a pris connaissance des modalités d'application du Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé approuve les dépenses d'un montant de 25 248.57 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés dans la rue du Village et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2022-10-183 **APPROBATION DE FACTURE – TERRASSEMENT LAURENT LELIÈVRE – PRABAM**

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Terrassement Laurent Lelièvre au montant de 26 789.18 \$ taxes incluses dans le cadre du programme de subvention PRABAM.

2022-10-184 **REPLACEMENT DE LA POMPE SUBMERSIBLE O.T.J./GARAGE MUNICIPAL- APPROPRIATION DU SURPLUS**

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal est alimenté en eau par l'entremise des installations de l'O.T.J. ;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de procéder au remplacement de la pompe submersible qui sert à desservir l'eau pour le garage municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal accepte de déboursier la somme requise afin de remplacer la pompe submersible de l'O.T.J. et s'approprie cette somme au surplus accumulé.

2022-10-185 **RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR DE STOCKAGE D'EAU POTABLE – T.E.C.Q.**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise CONSTRUCTION AQUABEC INC. au montant de 114 000 \$ + taxes dans le cadre du programme de subvention de la T.E.C.Q. afin de procéder à la réhabilitation complète du réservoir de stockage d'eau de la Municipalité.

QUE le conseil accepte de verser 30 % du montant au moment de la livraison de la commande et 70 % à la fin des travaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 : 43 heures et elle s'est terminée à 19 : 44 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2022-10-186

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 45 heures.

Roberto Blondin, maire

Yan Ritchie, directeur général
et greffier-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »